



avec Module Optique Dentaire¹

Règles générales applicables aux garanties

Les mots ou expressions soulignées sont définies dans vos Conditions générales ou votre Notice d'information.

Bien comprendre votre tableau de garanties

Vos garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, en forfait en Euro ou en une combinaison des deux.

Les pourcentages intègrent les remboursements de votre régime obligatoire d'assurance maladie.

Les forfaits exprimés en Euro s'entendent **par assuré et par année d'assurance** sauf indication spécifique. Ils viennent en complément des remboursements de votre régime obligatoire d'assurance maladie.

Les garanties du tableau sont explicitées dans vos Conditions générales ou votre Notice d'information.

Nous prenons en charge uniquement les frais qui ont préalablement donné lieu à un remboursement par votre régime obligatoire d'assurance maladie français sauf lorsque cela est explicitement mentionné dans le tableau de garanties.

Bon à savoir

- Le total des remboursements que vous percevez ne peut en aucun cas dépasser les frais réels engagés.
- La participation forfaitaire ainsi que les franchises sur les médicaments, sur les actes effectués par un auxiliaire médical et sur les transports ne sont pas prises en charge.
- Si vous ne respectez pas le parcours de soins, nous ne prenons pas en charge l'ensemble des pénalités appliquées par la Sécurité sociale (majoration du ticket modérateur, augmentation autorisée des tarifs conventionnels).

Des exclusions et des limitations de garanties générales sont indiquées dans vos Conditions générales ou votre Notice d'information.

HOSPITALISATION - Court et moyen séjour

⁽¹⁾ Les 3 premiers mois d'assurance le taux de remboursement est limité à 100%, sauf en cas d'accident, dans ce cas le taux entier est appliqué, ou en cas de reprise de contrat à la concurrence, dans ce cas le taux de votre ancien contrat est appliqué sans pouvoir excéder les limites prévues au tableau ci-dessous. Cela s'applique à la souscription du contrat et lors de l'ajout d'un bénéficiaire à l'exception des nouveaux-nés.

Honoraires des médecins	400% ⁽¹⁾
Frais de séjour	Frais réels
- En établissement conventionné	150 % ⁽¹⁾
- En établissement non conventionné	Frais réels
Forfait Journalier	Frais réels
Chambre particulière non remboursée par la Sécurité sociale (dans la limite de 30 jours par année d'assurance en moyen séjour)	60 € par jour
Lit pour accompagnant, enfant ou adulte, non remboursé par la Sécurité sociale	15 € par jour
Frais pré et post opératoires (en lien avec une intervention chirurgicale et effectués dans les 30 jours qui la précèdent ou la suivent)	150% ⁽¹⁾
Hospitalisation à domicile (HAD)	150%

TRANSPORT SANITAIRE

Transports prescrits pour l'hospitalisation	150%
---	------

OPTIQUE

Verres, montures.	1 ^{re} , 2 ^e année	40 €
Lentilles prescrites même non remboursées par la Sécurité sociale.	3 ^e année	70 €
Opération de la myopie, de l'hypermétropie, de l'astigmatisme et de la presbytie par laser (chirurgie réfractive) même non remboursée par la Sécurité sociale.	4 ^e année et +	100 €

DENTAIRE

Consultations et soins dentaires (dentistes et chirurgiens-dentistes) ; Parodontologie ; Inlay, onlay		Non pris en charge
Prothèses (couronnes, bridges, appareils amovibles, implants, inlay-core) Le forfait annuel est utilisable pour les implants même si non remboursés par la Sécurité sociale.	1 ^{re} , 2 ^e année	40 €
	3 ^e année	70 €
	4 ^e année et +	100 €
	1 ^{re} , 2 ^e année	20 €/sem. (soit 40 €/an)
Orthodontie (versé par semestre)	3 ^e année	35 €/sem. (soit 70 €/an)
	4 ^e année et +	50 €/sem. (soit 100 €/an)

ASSISTANCE

Garanties d'assistance acquises (décrites dans les conditions générales ou la notice d'information) :
Aide-ménagère, garde-malade, soutien scolaire, garde-enfants, garde-animaux, orientation hospitalière

MEDECINE DE VILLE ET PHARMACIE

Consultations, actes (radio, petite chirurgie) et visites de généralistes et spécialistes, examens médicaux (biologie, analyse médicale), auxiliaires médicaux, médicaments	Non pris en charge sauf frais pré et post opératoires comme indiqué dans les lignes Hospitalisation
---	---

Autres garanties hors hospitalisation

Appareillages, médecine douce, cures thermales	Non pris en charge
--	--------------------